



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Fonds Tourisme Durable

Programme financé grâce à Destination France





Sommaire

1. LE FONDS TOURISME DURABLE



2. LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES



3. LES ACTIONS ÉLIGIBLES



Un partenariat ADEME / Sarthe Tourisme / CCI Le Mans la Sa



L'ADEME a confié à Sarthe Tourisme la réalisation des diagnostics sur le département (décision en comité interministériel),
la CCI Le Mans la Sarthe est partenaire de l'opération.



ACTIVITÉS ÉLIGIBLES





QUELLES TYPES DE STRUCTURES ÉLIGIBLES ?

- Entreprises TPE et PME implantées sur le territoire français sur une commune éligible (critère de ruralité)
- Les structures qui peuvent donc être assimilées à une entreprise si activités économique régulière : Associations (loi 1901) si tourisme social, SCOP et sociétés d'économie mixte, microentreprise, régie communale, société publique locale, délégation de service privée

Les exclusions

- *Sont exclues les grandes entreprises*
- *Sont exclues les ETI – entreprises de taille intermédiaire (sauf pour le tourisme social sur des critères de sélection très précis – voir focus - tourisme social).*





RESTAURATION, quelles activités éligibles ?

- La restauration commerciale traditionnelle - NAF 56.10A
 - Les services de traiteurs ayant une activité événementielle - NAF 56.21Z
 - Activité de restauration dans le cadre de l'agritourisme (ex. : « Accueil paysan », « Bienvenue à la ferme »)
- Le périmètre intègre les groupes et/ou franchisés indépendants de - de 250 salariés.
- Sont éligibles les activités de restauration des hébergements touristiques dans le cadre du volet hébergements touristiques.
- Soutien possible à l'émergence de nouveaux projets (structure déjà existante avec un SIRET et des statuts déposés).

Les exclusions

- *Selon code NAF : restauration rapide / débits de boisson (y compris avec petite restauration)/ les commerçants exerçant une activité de petite restauration / les cafétérias*
- *Le statut TPE-PME exclut les groupes et chaînes intégrées de + de 250 salariés*





Hébergements touristiques quelles activités éligibles ?

Tout type d'hébergement touristique :

- Hôtels et hébergements similaires - NAF 55.10Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée - NAF 55.20Z
- Autres hébergements - NAF 55.90Z

→ *hôtellerie traditionnelle, camping, résidence hôtelière, résidence de tourisme, gîte, chambre d'hôtes, refuge de montagne...*

- Le périmètre intègre les groupes et/ou franchisés indépendants de - de 250 salariés.
- Le périmètre intègre les enseignes volontaires et les coopératives hôtelières regroupant des indépendants.
- Pour les hébergements touristiques ayant une activité de restauration, la structure est éligible au volet restauration et au volet hébergement.
- Soutien possible à l'émergence de nouveaux projets (structure avec un SIRET et des statuts déposés).

Les exclusions

- *Sont exclus les hébergements meublés de tourisme de particuliers.*
- *Le statut TPE-PME exclut les groupes et chaînes intégrées de + de 250 salariés (sauf tourisme social)*





Focus – agritourisme

Sont éligibles :

- Les activités d'hébergement comme ferme-auberges, gîtes à la ferme, chambres d'hôtes à la ferme, hébergements insolites ou les campings à la ferme...
 - Les activités de restauration comme table d'hôte.
- Si activité agricole avec un code NAF de la section agriculture, sylviculture et pêche, il faut avoir 30 % de son chiffre d'affaire sur des activités d'agritourisme citées ci-dessus.

Par exemple, les établissements membres des marques ou réseaux : *Bienvenue à la ferme, Accueil paysan*





ACTIONS ÉLIGIBLES





Exemples d'actions finançables pour les restaurants

- * Accompagnement par un consultant
- * Formation du personnel à la cuisine durable
- * Supports de com numériques ou matériels pérennes
- * Création d'un potager
- * Vaisselle durable, matériel de pesée des déchets
- * Lavettes et équipements de protection réutilisables
- * Sèche-linge professionnel
- * Achats de couverture, robinets thermostatiques de radiateur
- * Aide à la rénovation (dont audit énergétique)





Exemples d'actions finançables pour les hébergements

- * Accompagnement par un consultant (mobilités douces des clients, refuge LPO)
- * Formation des salariés sur le nettoyage ou la qualité de l'air
- * Supports de com numériques ou matériels pérennes
- * AMO rénovation globale, robinets thermostatiques, sèche linge pro, bâche de nuit piscine
- * Végétalisation des extérieurs, pose de volets bois
- * Lavettes et équipements de protection réutilisables
- * Mitigeurs thermostatiques, économiseurs d'eau, toilettes sèches
- * Abri vélo

Aujourd'hui : 7 dossiers déposés en Sarthe pour un montant d'aide accordé de 148 200 euros sur 306 225 euros d'investissements prévus (48 % d'aides)





Témoignage





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact :

Sarthe Tourisme

Bertille Létoublon

07 60 95 89 77

b.letoublon@sarhetourisme.com